

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION  
DU SERVICE DE RESERVATION DE PARKING ET DE SERVICES PLUS**

**-ALTERPARK NANTES AEROPORT-**

ALTERPARK Nantes Aéroport (ci-après dénommé «ALTERPARK») est un service sur réservation de location de places de stationnement pour véhicules automobiles situé à proximité de l'aéroport de Nantes Atlantique, incluant le transfert gratuit H24 et 7J/7 de leurs occupants entre le parking ALTERPARK et l'aéroport de Nantes Atlantique.

ALTERPARK propose en outre, des services optionnels dédiés à l'entretien esthétique, mécanique et carrosserie des véhicules qui lui sont confiés (ci-après « Services Plus »).

Les réservations de location de parking et les Services Plus sont proposés au Client via le site internet [www.alterpark.fr](http://www.alterpark.fr) (ci-après « le Site »), l'application smartphone (ci-après « l'Appli ») ou par téléphone.

Les services proposés par ALTERPARK sont opérés par :

TRANSPORTS BAUDRON

SAS au capital de 650.000 €uros

Dont le Siège Social est situé D2A Nantes Atlantique – Rue Santos Dumont – 44860 AIGNAN DE GRAND LIEU

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 345.384.119

Représentée par Stéphane GAUDUCHON, en sa qualité de Président

Contact ALTERPARK :

Zone D2A

10, avenue Antoine de Saint Exupéry

44860 Saint-Aignan Grandlieu

Téléphone : 02.40.73.12.37

contact@alterpark.fr

[www.alterpark.fr](http://www.alterpark.fr)

**Article 1 – Objet**

---

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation du service de réservation de parking et de Services Plus (ci-après « les CGV ») ont pour objet de définir les conditions et modalités de réservation et de location de parking, ainsi que de toute demande de réalisation de services d'entretien esthétique, mécanique et de carrosserie de véhicules automobiles passée par une personne physique ou morale juridiquement capable de contracter (ci-après « le Client ») auprès de ALTERPARK.

Les CGV sont accessibles à tout moment sur le Site et l'Appli, téléchargeables par le Client. Elles sont adressées par voie postale ou e-mail à tout Client qui en fait la demande.

Les CGV sont soumises à l'acceptation préalable du Client lors de la validation de la réservation.

A défaut d'accord dérogatoire préalable et écrit, la passation d'une réservation et/ou d'une commande par le Client vaut acceptation sans réserve du Client des CGV.

Les CGV prévalent sur tout autre document.

ALTERPARK se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les CGV. Les nouvelles CGV seront, le cas échéant, portées à la connaissance du Client par modification en ligne et seront applicables aux seules réservations de location et de Services Plus réalisées postérieurement à la modification intervenue.

## **Article 2 – Description des services proposés par ALTERPARK**

---

Les services proposés par ALTERPARK consistent en :

- La location de parking ALTERPARK pour une personne déterminée, un véhicule déterminé et une période déterminée par le Client. La location de parking inclut le transfert gratuit des passagers du véhicule et de leurs bagages du site ALTERPARK à l'aéroport Nantes Atlantique, et ce dans la limite des capacités du service navette.  
ET/OU
- La réalisation de prestations Service Plus commandées par le Client via le Site, l'Appli ou par téléphone, sous réserve de faisabilité (cf article 4).

## **Article 3 – Réservation et location de parking**

---

### **3.1 – Réservation et location de parking**

La réservation de la location de parking s'effectue :

- Par le Site ou l'Appli. Aucune réservation de location de parking ne sera acceptée via le Site ou l'Appli moins de 12 heures avant la date et l'heure de dépôt du véhicule souhaitées par le Client. Dans ce cas, la réservation ne pourra être effectuée que par téléphone.
- Par téléphone, de 8h00 à 19h00, au 02 40 731 237 (coût de l'appel selon l'opérateur)

La réservation s'effectue via le Site, l'Appli ou par téléphone, dans la limite des places de parking disponibles au jour de la réservation.

Lors de la réservation, le Client indique les informations obligatoires suivantes :

- Date et heure de dépôt du véhicule,
- N° du vol et destination,
- Nombre de passagers,
- Date et heure de retour du vol,
- Immatriculation du véhicule,
- Choix du parking (intérieur/extérieur),
- Nom, prénom, téléphone portable et e-mail du Client.

ALTERPARK se réserve la possibilité de contacter le Client ou d'annuler la réservation en cas de réservation incomplète, erronée ou effectuée de manière tardive.

Aucun paiement, acompte, pré-paiement ou arrhe n'est demandé par ALTERPARK lors de la réservation.

Une fois la réservation correctement effectuée, le Client reçoit une confirmation électronique de sa réservation accompagnée d'un plan d'accès au parking ALTERPARK.

Le Client s'engage à informer ALTERPARK dans les meilleurs délais en cas de modification d'une ou plusieurs informations affectant la réservation.

Il est rappelé qu'il appartient au Client de prévoir un délai suffisant entre l'heure d'arrivée sur le site ALTERPARK et l'heure du vol notamment afin que le service navette s'effectue dans de bonnes conditions.

Il est conseillé au Client de se présenter sur le site ALTERPARK au moins 1/4 heure avant l'heure à laquelle il souhaite être déposé à l'aéroport, étant entendu que ce délai est à doubler aux heures et en période de forte affluence.

Le Client doit se présenter sur le site ALTERPARK à la date et heure convenues ; il est alors accueilli par un collaborateur ALTERPARK.

La location prend effet à compter de la signature de la fiche de dépôt par le Client. A cette occasion, le Client remet les clés du véhicule à ALTERPARK qui se charge de son stationnement à l'emplacement prévu.

Les clés du véhicule sont remises dans les locaux surveillés et gardés d'ALTERPARK.

Avant la remise des clés du véhicule à ALTERPARK, il est demandé au Client de vider la voiture des effets personnels.

Il appartient au Client de s'assurer que le véhicule remis au stationnement est dans un état correct de fonctionnement et ne présente aucun risque pour les tiers et les biens.

Toute panne, dysfonctionnement, fuite du véhicule ou mauvais état susceptible de créer un risque pour ALTERPARK, des tiers ou des biens engagera la responsabilité du Client. A ce titre, toute intervention de ALTERPARK sur le véhicule sera à la charge exclusive du Client.

La location du parking prend fin à la remise des clés du véhicule au Client et au paiement auprès de ALTERPARK du prix de location ainsi que des éventuels Services Plus commandés.

Le Client a la possibilité d'annuler à tout moment sa réservation, sans frais, sous réserve d'informer ALTERPARK dans les meilleurs délais.

Il est précisé que la place de stationnement allouée au véhicule du Client, que ce soit en extérieur ou en intérieur, peut être amenée à changer pour les besoins de gestion du site. ALTERPARK peut ainsi être amené à déplacer le véhicule pendant la durée de la location, ce que reconnaît et accepte le Client.

### **3.2 – Service navette**

Une fois le véhicule du Client stationné et l'état descriptif du véhicule signé par le Client et ALTERPARK et après vérification des informations relatives à la location du parking, il sera procédé au transfert du Client, des passagers du véhicule et de leurs bagages par le service navette ALTERPARK.

Le transfert entre le site ALTERPARK et le point de rendez-vous « Dépose-minute » de l'aéroport Nantes Atlantique est assuré gratuitement au moyen d'un minibus de capacité 7 places en plus du collaborateur ALTERPARK.

En période de forte affluence et notamment lorsque le nombre d'occupants à bord du véhicule est supérieur à 2, il est demandé au Client de déposer ses passagers à l'aéroport avant de se rendre au parking ALTERPARK.

Au retour de son vol, dès que le Client et ses éventuels passagers ont récupéré leurs bagages et passé les contrôles douaniers, le Client appelle ALTERPARK afin qu'il soit procédé au transfert retour.

Le point de rendez-vous est le « Dépose-minute » de l'aéroport Nantes Atlantique.

En période de forte affluence ALTERPARK se réserve la possibilité de limiter le transfert au site ALTERPARK au Client conducteur uniquement ; à charge pour le Client de récupérer ses éventuels passagers et leurs bagages au « Dépose-minute » après restitution de son véhicule.

A l'aller comme au retour, compte-tenu de la proximité du parking avec l'aéroport, la navette ALTERPARK effectue leurs rotations «au fil de l'eau» sans toutefois s'interdire la possibilité de grouper plusieurs Clients lors du même transfert.

### **Article 4 – Réalisation des prestations Services Plus**

---

Le Client a la possibilité de commander la réalisation de Services Plus auprès de ALTERPARK.

Il indiquera lors de la réservation ou lors de la remise des clés du véhicule les prestations souhaitées.

Les prestations Services Plus commandées par le Client seront alors indiquées sur l'état descriptif du véhicule.

Ces prestations seront effectuées par ALTERPARK pendant la durée de la location du parking et seront, en tout état de cause, terminées à la fin de la location du parking.

Il est précisé que ALTERPARK se réserve le droit de ne pas réaliser la prestation de Service Plus commandée, soit pour des raisons de planning, soit parce que l'état général du véhicule du Client ne permet pas, dans le cas des forfaits de nettoyage notamment, de restituer le véhicule dans les standards de qualité desdits forfaits.

A la fin de la location, le Client règlera les frais correspondants aux Services Plus commandés et réalisés.

## **Article 5 – Prix et paiement**

---

### **5.1 – Prix**

Le prix de la location de parking et des prestations Services Plus sont indiqués en Euros et toutes taxes comprises, frais de dossier inclus.

Le prix de la location de parking s'entend pour la journée (00h00 / 23h59). Toute journée commencée est due. Toute modification de la durée de la location, telle que prévue dans la confirmation de la réservation, entraîne l'ajustement automatique du montant total dû par le Client.

ALTERPARK se réserve le droit de modifier le prix de la location de parking et/ou des prestations Services Plus à tout moment, à l'exception des locations en cours et des réservations dûment confirmées.

Le règlement des prestations ALTERPARK est effectué par le Client au plus tard à son retour, en intégralité.

### **5.2 – Paiement**

Le paiement s'effectue par le Client à la fin de la location par espèces, carte bancaire, chèque bancaire, chèque ANCV.

Le prix payé par le Client correspond au montant figurant dans la confirmation de réservation, ajusté en fonction de la durée réelle de la location, et augmenté le cas échéant par les Services Plus commandés par le Client.

Un ticket de caisse détaillant la location et les Services Plus sera établi par ALTERPARK et remis au Client.

## **Article 6 – Responsabilités et assurances**

---

### **6.1 – Responsabilités**

ALTERPARK s'efforce, dans la mesure du possible, d'assurer l'exactitude et la mise à jour des informations présentes sur le Site, dont elle se réserve la possibilité de modifier ou de retirer à tout moment et sans préavis le contenu.

ALTERPARK ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage résultant d'une intrusion frauduleuse d'un tiers ayant entraîné une modification des informations mises en ligne sur le Site, et plus généralement de tout dommage, direct ou indirect, quelles qu'en soient la cause, l'origine, la nature ou conséquence provoqué lors de l'accès ou de l'utilisation du Site, de l'impossibilité d'y accéder ou de l'utiliser, et/ou du crédit accordé à une quelconque information provenant directement ou indirectement du Site.

Il est rappelé que tout contenu téléchargé s'effectue sous la responsabilité de l'internaute. ALTERPARK ne pourrait être tenue pour responsable de tout dommage subi par l'internaute consécutif au téléchargement. Des liens hypertextes peuvent renvoyer vers d'autres sites internet ; ALTERPARK décline toute responsabilité dans l'éventualité où le contenu de ces sites tiers contreviendrait aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Toute création de liens hypertextes en direction du Site nécessite l'autorisation écrite et préalable de ALTERPARK.

ALTERPARK est responsable de la garde du véhicule et des clés du Client pendant toute la durée de la location, ainsi que de la bonne réalisation des prestations Services Plus demandées.

Dans l'éventualité où sa responsabilité serait engagée, ALTERPARK indemniserait le Client de tout dommage direct occasionné au véhicule et constaté contradictoirement entre ALTERPARK et le Client lors de la restitution. Il est expressément convenu entre les Parties que l'indemnisation susceptible d'être versée par ALTERPARK ne pourra excéder la somme de 100€ hors taxes.

La responsabilité de ALTERPARK sera écartée en cas de dommage imputable au Client, à un cas de force majeure ou à un fait d'un tiers, ainsi que pour tout dommage constaté postérieurement à la restitution du véhicule au Client.

Dans la mesure où il est demandé au Client de vider son véhicule des effets personnels y figurant, la responsabilité de ALTERPARK ne pourra être engagée en cas de vol ou de dégradation des effets personnels présents dans les véhicules stationnés.

Le Client pourra être tenu responsable de tout dommage qu'il provoque directement ou indirectement selon l'état de son véhicule, et d'indemniser ALTERPARK et/ou tout tiers des préjudices dont il est responsable. Il est précisé que le Client est responsable, dans les mêmes conditions, des actes et négligences commis par ses passagers et animaux présents sur le site ALTERPARK et/ou lors de leur transfert par le service navette.

## **6.2 – Assurances**

Le Client fera son affaire personnelle pour garantir les risques susvisés auprès d'une société d'Assurances notoirement solvable et renonce, ainsi que ses assureurs, à tout recours contre ALTERPARK, ses agents et Assureurs pour tout dommage ou sinistre à cet effet.

Le Client sera en mesure de présenter à ALTERPARK en cas de sinistre engageant sa responsabilité une attestation d'assurances en vigueur conforme à ces dispositions accompagnée de la renonciation à recours des Assureurs contre ALTERPARK, ses agents et ses assureurs.

ALTERPARK couvrira les véhicules en Responsabilité Automobile lorsqu'ils seront sous sa garde.

## **Article 7 – Propriété intellectuelle**

---

Conformément à la législation en vigueur relative à la propriété intellectuelle, le Site et tous les éléments, marques, dessins, logos, textes figurant dans le Site sont la propriété exclusive de ALTERPARK.

Toute reproduction, distribution, modification, adaptation, retransmission ou publication, même partielle, de ces différents éléments est strictement interdite sans l'accord exprès par écrit de ALTERPARK. Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.3335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Le non-respect de cette interdiction constitue une contrefaçon pouvant engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur.

## **Article 8 – Données à caractère personnel et vie privée**

---

ALTERPARK s'engage à respecter la réglementation applicable relative au respect de la vie privée et au traitement des données à caractère personnel, plus particulièrement la loi « Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et le Règlement Européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Des données à caractère personnel concernant le Client peuvent être collectées et traitées par ALTERPARK notamment en cas de réservation (ci-après « les Données »).

ALTERPARK s'engage à conserver et maintenir l'intégrité et la fiabilité des Données.

A ce titre, ALTERPARK s'engage à prendre toutes précautions utiles au regard de la nature des Données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la sécurité des Données et notamment empêcher toute déformation, altération, endommagement, destruction de manière fortuite ou illicite, perte, divulgation et/ou tout accès par des tiers non autorisés préalablement.

ALTERPARK met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité des Données adapté au risque.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression et d'opposition au traitement sur les Données vous concernant ainsi qu'un droit à la portabilité de vos Données.

Pour l'exercer, il suffit de contacter ALTERPARK à l'adresse ci-dessous, en joignant une copie recto/verso de votre pièce d'identité : ALTERPARK - Zone D2A - 10, avenue Antoine de Saint Exupéry 44860 Saint-Aignan Grandlieu.

Si vous rencontrez une difficulté dans l'exercice de l'un de vos droits et/ou que vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez à tout moment adresser une demande ou une réclamation au Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse suivante : [contact.rgpd@charlesandre.com](mailto:contact.rgpd@charlesandre.com).

Le Client est informé que les surfaces de parking du site ALTERPARK sont placées sous vidéo surveillance pour des raisons de sécurité.

Pour des besoins de statistiques et d'affichage, le Site utilise des cookies. Il s'agit de petits fichiers textes stockés sur votre disque dur afin d'enregistrer des données techniques sur votre navigation. Certaines parties de ce site ne peuvent être fonctionnelles sans l'acceptation de cookies.

## **Article 9 – Réclamation et litige**

---

### **9.1 - Réclamation**

De la réservation de location à la fin de la location du parking, ALTERPARK est à la disposition du Client afin de répondre à ses demandes et interrogations, résoudre les éventuels dysfonctionnements constatés et permettre de profiter pleinement de location de parking et des Services Plus proposés.

Toute réclamation pourra être adressée à ALTERPARK par email ou courrier afin d'apporter une réponse appropriée.

### **9.2 - Litiges**

Les CGV sont régies par le droit français.

Le Client a la possibilité de recourir à une médiation dans les conditions prévues par l'article L612-1 et suivant du Code de la consommation.

En cas de litige s'élevant en relation avec l'exécution ou l'interprétation des présentes, les parties concernées s'obligent à une phase préliminaire de conciliation pendant une période de 30 (trente) jours commençant à courir à compter de la première notification adressée par la partie plaignante à la partie supposée défaillante.

CGV mises à jour le 23/10/2018